

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAY**

Séance ordinaire du 10 octobre 2025

DELIBERATION 2025-32 Validation RPQS assainissement collectif année 2024 Membres : 10 En exercice : 10 Quorum : 6 Présents : 6 Procurations : 1 Votants : 7 Voix pour : 7 Voix contre : 0 Abstention : 0 Convocation du 03-10-2025	L'an deux mille vingt-cinq, le dix octobre, le conseil municipal de la commune de CHAY s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M Jean-Pierre CUNCHON pour la session ordinaire du mois d'octobre. <u>Étaient présents</u> : Jean Pierre CUNCHON, Bernard VAISSIERE, Rolande MONADE, Caroline GAUTHIER, Sandrine VUILLEMIN, Pierre-Etienne BARDEY. <u>Étaient absents excusés</u> : Aurélie MICHON, Gérard PAULIN (procuration donnée à Jean-Pierre CUNCHON), Bertrand PIGUENET, Xavier BARDEY. <u>Secrétaire de séance</u> : Rolande MONADE
---	--

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif pour l'année 2024, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Jean-Pierre CUNCHON



Handwritten signature in blue ink, likely of the Mayor Jean-Pierre Cunchon.